



Cher festivalier,

Faire un don au Festival Berlioz, c'est contribuer directement à la création et à la diffusion musicale, tout en participant au rayonnement culturel de l'Isère et à la transmission de l'héritage d'Hector Berlioz.

Les dons des particuliers permettent de soutenir une programmation artistique d'excellence, d'accompagner les artistes et de favoriser l'accès du plus grand nombre à la musique. Chaque été, le Festival Berlioz fait vivre une grande aventure musicale autour de l'œuvre symphonique, au cœur du territoire natal du compositeur.

Quel que soit son montant, chaque contribution participe à la pérennité du festival, à la valorisation du patrimoine musical d'Hector Berlioz et au développement de projets artistiques ambitieux.

Votre don est éligible au mécénat individuel. À ce titre, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Exemples :

- Pour un don de 50 €, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 33 €. Le coût réel de votre don est donc de 17 €.
- Pour un don de 1 000 €, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 660 €. Le coût réel de votre don est donc de 340 €.

Merci de votre soutien et de votre engagement aux côtés du Festival Berlioz.

Formulaire de don – Festival Berlioz 2026

NOM

.....

Prénom(s)

.....

Montant choisi

☐ 50 €

☐ 100 €

☐ 500 €

☐ 1 000 €

Adresse postale

(n° et nom de la voie, code postal, commune)

.....

Courriel

.....

N° de téléphone

.....

Imprimez et remplissez ce formulaire et renvoyez-le-nous accompagné de votre chèque à l'ordre de l'agent comptable d'AIDA, à l'adresse suivante :

EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes
7 avenue des Maquis du Grésivaudan
38700 La Tronche

Pour tout renseignement :

mecenat@aida38.fr

04 58 17 23 38